

**FEDERATION SPORTIVE
DE LA POLICE FRANCAISE**

*CHAMPIONNAT
NATIONNAL
DE TIR SPORTIF*

Mise à jour :
Assemblée Générale du 22 mars 2007

FEDERATION SPORTIVE DE LA POLICE FRANCAISE
75, RUE DENIS PAPIN 93500 PANTIN
TEL : 01.57.14.21.36 FAX : 01.41.71.16.40
E-mail : sport.fspf@interieur.gouv.fr

CHAMPIONNAT NATIONAL DE TIR SPORTIF

I - COMPETITION

a) L'épreuve

Elle se déroule selon le règlement de la Fédération Française de Tir (F.F.Tir).

Le championnat de France comprend des épreuves de :

1) TIR A LA CARABINE

- Seniors, 3 fois 40 coups (couché, debout, genou) arme libre, calibre 22 LR
- Seniors, match anglais 60 coups (couché) arme libre, calibre 22 LR
- Dames, match anglais 60 coups (couché) arme standard, calibre 22 LR
- Seniors, carabine 10 mètres air comprimé, 60 coups, calibre 4,5
- Dames, carabine 10 mètres air comprimé, 40 coups, calibre 4,5

2) TIR AU PISTOLET

- Seniors, pistolet libre à 50 mètres, 60 coups, calibre 22 LR
- Seniors, pistolet percussion centrale, calibre 32 à 38 inclus, balle plomb
- Dames, pistolet dame, calibre 22 LR
- Seniors, pistolet vitesse olympique, calibre 22 Short
- Seniors, pistolet 10 mètres air comprimé, 60 coups, calibre 4,5
- Dames, pistolet 10 mètres air comprimé, 40 coups, calibre 4,5

Modalités du séjour :

- Après-midi 1ère journée	= arrivée des délégations
- 2ème et 3ème journée	= compétition
- Matin 4ème journée	= départ des délégations.

Dispositions particulières

Pour participer au championnat de France, les compétiteurs doivent être qualifiés dans au moins deux disciplines.

Le sur-classement des dames est autorisé pour toutes les disciplines pistolet ou carabine, à condition d'avoir obtenu la qualification dans la discipline concernée.

b) Equipement

Les installations, armes et équipements doivent être conformes aux normes en vigueur à la F.F. de Tir.

II - ORGANISATION

Outre les remarques citées dans le préambule, il y a lieu de prendre en considération l'élément suivant:

Le déroulement chronologique des épreuves est déterminé par le Président de la Commission Technique.

III - EQUIPE - LA PARTICIPATION

a) La participation

Chaque ligue peut engager une équipe composée :

- d'un C.T.L.
- de 12 compétiteurs ou compétitrices

L'ensemble des participants pourra aller jusqu'à concurrence de 110 licenciés.

Conditions de participation

Chaque ligue peut engager au maximum 5 compétiteurs ou compétitrices par épreuve.

Chaque participant peut concourir dans toutes les épreuves, dans les limites fixées ci-dessous.

Chaque ligue ne peut engager par épreuve et par catégorie, qu'une équipe composée de trois participants de la même catégorie, qui seront désignés la veille de la compétition.

b) Minima

Les championnats de ligue se dérouleront sous le contrôle d'arbitres neutres qui veilleront à l'application stricte des minima.

A défaut de participation (déplacement professionnel, etc...), les points des championnats départementaux ou régionaux F.F. Tir seront pris en compte.

Le compétiteur devra faire parvenir à son CTL et à la FSPF la feuille de match signée par le responsable - départemental ou régional attestant sa participation à ces championnats et constatant que les minima ont été atteints.

MINIMA REQUIS

Seniors	Pistolet 10 mètres	530
	Pistolet libre	490
	Pistolet sport gros calibre	530
	Pistolet vitesse olympique	530
	Carabine 10 mètres	520
	Carabine match anglais	555
	Carabine 3 X 40	1035
Dames	Pistolet 10 mètres	325
	Pistolet sport 22 LR	500
	Carabine 10 mètres	330
	Carabine match anglais	540

IV - CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

A l'issue des épreuves, il est procédé aux classements suivants :

1) Classement individuel par épreuve

- Classement seniors
- Classement dames

Nota: se conformer à la règle citée en annexe (sports individuels & I).

2) Classement par équipes

- seniors ou dames :

Il est établi par addition des points des trois meilleurs tireurs dans chaque épreuve tout en se conformant à la remarque citée en nota ci-dessus.